

Paris, Bois de Boulogne: promenade bruyante



Un audit exhaustif du Bois de Boulogne démontre que les espaces préservés accessibles au public représentent 12 % seulement de sa superficie. Trafic routier, nuisances sonores et concessions privées sont en ligne de mire du réaménagement prévu par le Ville de Paris.

À la demande de la mairie de Paris, un projet de réhabilitation est en cours d'élaboration. Michel Pena, paysagiste retenu lors d'un appel d'offres sur les conséquences de la tempête de décembre 1999, doit proposer, suite à un diagnostic approfondi, un plan global de réaménagement.

Deux principaux problèmes ont été relevés : l'envahissement automobile et le morcellement de l'espace. Les 865 hectares du massif sont divisés en une quarantaine d'îlots par les voies routières.

Au morcellement de l'espace par les routes s'ajoute celui lié aux concessions privées. Au total les espaces clos représentent 42 % de la surface du bois. 90 % des promenades ont lieu sur 10 % seulement du massif forestier.

Michel Pena, en superposant trois cartes des différentes nuisances, a pu mettre en évidence que 12 % du bois peuvent être considérés comme des espaces préservés c'est-à-dire où l'on peut se promener tranquillement. Outre la fermeture ou le déplacement de concessions, le paysagiste propose une réduction drastique du trafic dans le bois par la fermeture des axes de transit et la création d'une rocade afin de rendre aux parisiens un espace naturel à l'échelle de la ville.

Source : Echo Bruit n° 99.2, septembre 2002 – p 44